Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Canton de Meung-sur-Loire Commune de Huisseau-sur-Mauves Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 045-214501678-20240903-2024_30_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation: 14 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s:

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

PAIN Sylvie donne pouvoir à L'HELGOUALC'H Nadège SAIPHOU Amélie

Absents:

RIVIERRE Aurélien

Secrétaire de Séance: TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 16 Votants: 17

Délibération 2024-30 : décisions modificatives n° 1

Monsieur ROUSSARIE, adjoint chargé des finances, après avoir présenté l'état de consommations des crédits d'investissement du budget primitif 2024 à fin août, fait état d'un besoin de crédits complémentaires à ouvrir en dépenses à l'article 2031 « études » en perspective de l'engagement, avant clôture de l'exercice 2024, de l'étude de faisabilité d'extension des locaux de l'école maternelle.

Sur la base de l'estimatif de la consultation du bureau d'étude en cours de lancement, c'est un complément de crédits de 40.000 € qu'il convient d'apporter au 10.000 € déjà ouverts au budget primitif, à l'article 2031, l'équilibre de cet abondement en dépenses d'investissement sera assuré par une augmentation à due concurrence du prévisionnel de recours à l'emprunt inscrit au budget primitif en recettes d'investissement à l'article 1641 pour 140.000 € porté de la sorte à 180.000 €.

Envoyé en préfecture le 16/09/2024 Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le ID : 045-214501678-20240903-2024_30_01-DE

De ce fait, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

D 203 « frais d'étude » : + 40 000 €
 R 1641 « emprunt » : + 40 000 €

De la sorte, après cette décision modificative, le budget d'investissement se trouve à nouveau équilibré en dépenses et en recettes à 897.177,07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 04/09/2024

La secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Pierre BOTHEREAU